

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4416**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Aménagement Péri/Allende - Tranches B et D - Marché n° 2 - Eclairage public - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4416**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Aménagement Péri/Allende - Tranches B et D - Marché n° 2 - Eclairage public - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché d'éclairage public pour l'aménagement Péri/Allende, tranches B et D à Vaulx en Velin.

Ce projet a été inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements de 2002-2007 et reconduit dans celle de 2009-2014 dans le cadre de la politique 2- Construire une métropole à dimension humaine - 2-1 - Favoriser la mixité-Favoriser le renouvellement des grands quartiers d'habitat social et leur intégration dans le projet urbain du territoire.

Par décision n° B-2002-0895 du 14 octobre 2002, le Bureau a individualisé une autorisation de programme de 500 000 € pour les études de l'aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende à Vaulx en Velin.

Par décision n° B-2006-4302 du 22 mai 2006, le Bureau a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Par délibération n° 2008-4797 du 11 février 2008, le Conseil de communauté a individualisé une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 5 500 000 €. Elle a également autorisé la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de Vaulx en Velin pour la réalisation de l'éclairage public. Une recette d'un montant de 3 165 000 € est attendue.

Par délibération n° 2009-0652 du 6 avril 2009, le Conseil de communauté a approuvé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 550 000 € pour les travaux de la direction de l'eau (295 000 € en dépenses sur le budget annexe de l'eau et 255 000 € en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement).

Par délibération n° 2011-2482 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a approuvé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 4 483 000 € en dépenses et 483 000 € en recettes sur le budget principal et de 200 000 € en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché d'éclairage public pour l'aménagement Péri/Allende, tranches B et D à Vaulx en Velin.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 juin 2013, a classé les offres et choisi l'offre de l'entreprise Eiffage Energie Rhône Alpes pour un montant de 497 839,83 € HT, soit 595 416,44 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché d'éclairage public pour l'aménagement Péri/Allende, tranches B et D à Vaulx en Velin et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Eiffage Energie Rhône-Alpes pour un montant de 497 839,83 € HT, soit 595 416,44 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O0734, le 17 octobre 2011 pour la somme de 10 483 000 € TTC en dépenses sur le budget principal.

3° - Le montant à payer en 2013 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 4581001 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.